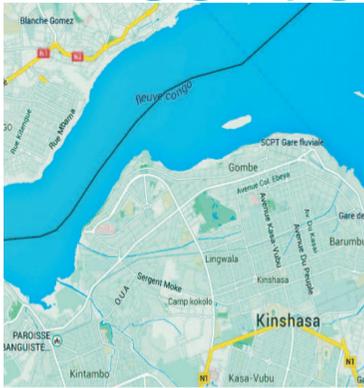


RD-CONGO

LE COURRIER
DE KINSHASA

300 FC/200 CFA

www.adiac-congo.com

N° 3289 - MERCREDI 8 AOÛT 2018

ENJEUX POLITIQUES

L'UE et la Cénco pour
un processus électoral
véritablement inclusif

Dans sa déclaration du 6 août, l'Union européenne (UE) a réitéré son soutien à un processus électoral « véritablement inclusif », tout en rappelant l'importance de l'engagement pris par toutes les parties de respecter l'Accord politique de la Saint-Sylvestre, y compris les mesures de

décrispation, afin d'assurer une compétition électorale équitable et crédible.

Pour sa part, la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cénco) a, par le biais d'un communiqué publié le même jour, indiqué qu'au-delà de toute autre considération, « la

vraie bataille pour l'instant doit être électorale ». Celle-ci, selon elle, « doit être faite dans le respect des droits de tous et de chaque individu, dans la paix et l'égalité des chances ».

[Page 3](#)



PRÉSIDENTIELLE DE DÉCEMBRE

Matungulu, Kin Kiey, Félix
Tshisekedi et Honoré Kazadi
dans la course

Freddy Matungulu s'adressant à la presse après le dépôt de sa candidature

Ces personnalités politiques ont fait acte de candidature hier à la Ceni, élargissant ainsi le cercle des prétendants au fauteuil présidentiel. Pendant ce temps, à la majorité présidentielle, le candidat unique du Front commun pour le Congo (FCC) se faisait toujours désirer alors que l'opération de dépôt des candidatures est censée se clôturer ce mercredi.

Le président Joseph Kabila a réuni sa plateforme électorale, le FCC. Dans l'hypothèse d'une renonciation à postuler pour un troisième mandat, il devrait rendre public le nom de son dauphin après consultation des cent cinquante-cinq partis et regroupements politiques signataires de la Charte du FCC.

[Page 3](#)

La candidature
de Mulumba fait jaser

Kin Kiey Mulumba reçu dans les locaux de la Ceni

Cadre de la majorité présidentielle et père fondateur de « Kabila désir », cet acteur politique s'est porté candidat à la présidence de la République au mépris de la Charte du FCC qui, pourtant, interdit ses membres de soutenir un quelconque candidat à la présidentielle en dehors de celui choisi par son autorité morale.

L'acte posé par le président du Parti pour l'action serait, d'après des analystes, révélateur du malaise qui gangrène actuellement le camp présidentiel. À quelques heures de la clôture du dépôt des candidatures, ce camp peine à canaliser son choix vers une personnalité consensuelle digne de porter ses couleurs au prochain challenge électoral.

[Page 3](#)

LINAFOOT/LIGUE 1

La Fécofa qualifie Muungano aux dépens
d'Étoile du Kivu

Après deux décisions contradictoires, la Fédération congolaise de football association (Fécofa) a qualifié Muungano pour la prochaine édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), au détriment de la formation de l'Étoile du Kivu, deux équipes de la province du Sud-Kivu.

« La décision de la Fécofa est alambiquée et viole l'article 305 des règlements généraux sportifs », a déclaré Mushi Bonane, président de la formation de l'Étoile du Kivu. Il a appelé les supporters au calme et à la retenue, promettant de continuer à lutter même jusqu'au tribunal arbitral du sport pour que son équipe rentre dans ses droits. [Page 4](#)

ÉDITORIAL

J - 7

Dans une semaine très exactement, c'est-à-dire le 15 août, le Congo fêtera le cinquante-huitième anniversaire de son accession à l'indépendance. Et tout indique que ce beau jour, fêté chaque année à la même date sur toute l'étendue du territoire national, se déroulera cette fois dans un climat apaisé, serein, positif qui tranchera avec celui des trois années précédentes.

Plusieurs raisons précises fondent ce jugement qui apparaîtra à certains quelque peu excessif étant donné les obstacles qui restent à franchir sur notre route : la première est la relance de l'économie nationale qui se précise de jour en jour du fait de la stabilisation des cours de l'or noir à un niveau élevé sur les marchés mondiaux ; la deuxième est la finalisation proche de l'accord avec le Fonds monétaire international qui stabilisera durablement nos finances publiques ; la troisième est le soutien de plus en plus actif qu'apportent au Congo, dans de nombreux domaines, ses partenaires étrangers ; la quatrième est la concrétisation du retour de la paix dans le département du Pool avec le ramassage des armes détenues par les « ninjas nsiloulous » du pasteur Ntouni ; la cinquième est le lancement du nouveau Plan national de développement qui se trouve fondé pour l'essentiel sur la diversification de l'économie nationale ; la sixième est la confirmation du rôle que joue le Congo dans la prévention et la gestion des crises en Afrique, rôle qui lui vaut l'estime et donc l'appui des grandes puissances.

Certes, il reste encore beaucoup de problèmes à résoudre pour passer d'une économie de crise à une économie de croissance, mais si la réforme de la gouvernance publique promise par la plus haute autorité de l'Etat, le président Denis Sassou N'Guesso, accompagne la relance dont il est ici question, l'on peut être certain que la crise vécue ces dernières années ne sera bientôt plus qu'un mauvais souvenir. Tout comme ce fut le cas lors des différentes crises que nous avons vécues dans les décennies précédentes.

Sans grand risque de nous tromper, nous pensons que les sept jours à venir confirmeront la volonté de l'Etat congolais de tourner définitivement la page d'une gouvernance mal adaptée aux réalités du temps présent. Et que le 15 août 2018 marquera pour chacun de nous le début d'une nouvelle ère.

Le Courier de Kinshasa

PRÉSIDENTIELLE

La candidature de Tryphon Kin-Kiey Mulumba fait jaser

Le fondateur de « Kabila désir » et cadre de la majorité présidentielle s'est porté candidat à la présidence de la République, le 7 août, au mépris de la Charte du Front commun pour le Congo (FCC) qui oblige ses membres à soutenir uniquement le candidat choisi par son autorité morale.

Le député national Tryphon Kin Kiey Mulumba, connu pour son allégeance au chef de l'Etat, Joseph Kabila, a créé la sensation ce 7 août, en allant déposer sa candidature pour la présidentielle du 23 décembre. De quoi faire tomber à la renverse de nombreux compatriotes qui ne s'expliquent pas un tel revirement à l'heure où le camp présidentiel bat le rappel des troupes pour se choisir le dauphin après consultation des différentes composantes de cette plate-forme électorale. Kin Kiey Mulumba n'a pas attendu l'oiseau rare qui sortirait de ce camp pour se lancer dans la course. Sa décision de se porter candidat sous la casquette d'indépendant, il l'a prise seul, en âme et conscience.

Le président du Parti pour l'action s'est donc présenté devant les agents de la Commission électorale nationale indépendante munis de son dossier. Il a rempli toutes les formalités d'usage, laissant perplexes tous ceux qui, connaissant son degré d'enracinement dans la « Kabylie », doutaient qu'il allait franchir ce palier. « *J'appartiens à la MP mais je ne suis pas la MP.*



Kin Kiey Mulumba, le 7 août, devant les agents de la CENI

Je suis Kin Kiey Mulumba », a-t-il lâché au passage, mettant en exergue son indépendance d'esprit en tant qu'une personnalité politique ayant des convictions et des ambitions à faire valoir.

En tout cas, pour une certaine opinion, l'acte posé par Tryphon Kin-Kiey Mulumba est révélateur du malaise qui gangrène actuellement la famille politique de Joseph Kabila. A quelques heures de la clôture du dépôt des candidatures à la présidence de la République, celle-ci peine à canaliser son choix vers une personnalité consensuelle capable de porter ses espérances lors des joutes électorales.

D'après certains analystes, l'intéressé aurait, par sa candidature, violé la Charte du FCC qui oblige ses membres à soutenir le dauphin qui sera désigné par son autorité morale et ce, après concertation avec

les autres membres de la plateforme. Il est à noter que Kin-Kiey Mulumba a signé l'acte fondateur du FCC par le truchement de l'Alliance des bâtisseurs du Congo pour l'émergence, un regroupement politique membre de la coalition au pouvoir dont il est vice-président. Pour rappel, Tryphon Kin-Kiey Mulumba est docteur en sciences politiques de l'université de Panthéon Sorbonne Paris. Patron de presse (il est propriétaire du journal « Le Soft international »), il a été élu député national pour la circonscription de Masi-Manimba, dans le Kwilu, en 2006 et 2011. Il a été plusieurs fois ministre sous le régime de feu maréchal Mobutu et Joseph Kabila Kabange. Sous le gouvernement Matata II, en décembre 2014, il a occupé le poste de ministre des Relations avec le parlement.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Service Société : Parfait Wilfried Douniama (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Roger Ngombé (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila
Service Économie : Quentin Loubou (chef de service), Fiacre Kombo, Lopelle Mboussa Gassia

Service International : Nestor N'Gampoula (chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Romnique Nerplat Makaya

ÉDITION DU SAMEDI :

Durly Emilia Gankama, Josiane Mambou Loukoula

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Méline Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikomat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali-Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa, Gypsie Oïssa
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Sports : Martin Enyimo
Relations publiques : Adrienne Londole
Service commercial : Stella Bope
Comptabilité et administration : Lukombo

Caisse : Blandine Kapinga
Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/Kinshasa - RDC -
Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Chef de service : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs :
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie :
Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Adrienne Londole
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna

Assistante commerciale : Hortensia Olabouré
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama
Commercial Pointe-Noire : Méline Eta Anto
Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima
Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani
Diffusion Kinshasa : Adrienne Londole
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngono

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Pala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo

IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso,

immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /
Tél. : (+242) 05 532.01.09
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

ELECTIONS DE DÉCEMBRE

L'Union européenne et la Cenco plaident pour un processus véritablement inclusif

A moins de six mois des scrutins, les deux organisations ont martelé sur le besoin d'assurer au processus électoral un environnement pacifié et sans entrave.

A la suite de la Commission de l'Union africaine (UA) dont le président avait tout récemment lancé un appel au « respect des droits et libertés de tous les Congolais, indispensable à la tenue d'un scrutin paisible, transparent et véritablement inclusif », c'est au tour de l'Union

et, en cela, l'UA, en tant que partenaire de premier plan, est tenue d'y veiller pour éviter tout dérapage.

Joignant sa voix à celle de l'UE, la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cenco) a également, par le biais d'un communiqué publié le même jour, exhorté les autorités du pays à revenir sur leur décision en laissant Moïse Katumbi entrer en RDC et déposer sa candidature comme tous les autres candidats, sans vouloir l'exclure de la course vers la présidentielle du 23

« Aucun Congolais ne peut être ni expulsé du territoire de la République ni être contraint à l'exil, ni être forcé à habiter hors de sa résidence habituelle ».

européenne d'embrayer sur ce même registre. Dans une déclaration publiée le 6 août, l'instance européenne a réitéré son soutien sans faille à un processus électoral « véritablement inclusif ».

Tirant les enseignements des événements survenus à la frontière de la République démocratique du Congo avec la Zambie, le 3 août lors du retour manqué de Moïse Katumbi empêché d'entrer sur le territoire national, l'Union européenne (UE) rappelle l'importance de l'engagement pris par toutes les parties de respecter l'Accord politique de la Saint-Sylvestre, y compris les mesures de décrispation, afin d'assurer une compétition électorale équitable et crédible.

Les dérives ayant émaillé le retour mouvementé de Moïse Katumbi sur fond d'incidents témoignent, selon l'UE, du besoin d'assurer au processus électoral un environnement pacifié et sans entrave. En ce moment où le processus électoral entame une étape décisive avec la finalisation des candidatures pour les élections présidentielle et législatives, l'UE pense que tout devrait concourir au respect des libertés de tous les Congolais

décembre. C'est dans l'article 30 alinéa 2 de la Constitution qu'est puisé l'argumentaire pour soutenir cette prise de position. Celui-ci stipule ce qui suit : « *Aucun Congolais ne peut être ni expulsé du territoire de la République ni être contraint à l'exil, ni être forcé à habiter hors de sa résidence habituelle* ».

Tout en s'insurgeant contre le traitement infligé à l'ex-gouverneur du Katanga qu'il qualifie de ségrégationniste, l'Épiscopat catholique estime qu'au-delà de toute autre considération, « *la vraie bataille pour l'instant doit être électorale* ». Celle-ci, selon lui, « *doit être faite dans le respect des droits de tous et de chaque individu, dans la paix et l'égalité des chances* ». Et d'ajouter : « *En vraie démocratie, il n'est pas bon qu'on se choisisse les adversaires politiques* ».

Enfin, les prélats catholiques ont affirmé que c'est à la Commission électorale nationale indépendante que revient le droit de statuer sur la validité ou non d'une candidature. Le communiqué porte la signature de Mgr Marcel Utumbi et de l'archevêque coadjuteur, Fridolin Ambongo, respectivement président et vice-président de la Cenco.

Alain Diasso

Kin Kiey, Matungulu, Félix Tshisekedi et Honoré Kazadi dans la course

Les quatre personnalités politiques ont fait acte de candidature le 7 août. Pendant ce temps, à la majorité présidentielle, le candidat unique du Front commun pour le Congo (FCC) se fait toujours désirer alors que l'opération de dépôt des candidatures est censée se clôturer ce mercredi.

Journée très chargée que celle du 7 août pour les cadres et agents de la Ceni commis à la réception des candidatures pour les législatives nationales et la présidentielle de décembre 2018. D'un rythme soutenu, des candidats retardataires à la présidentielle se sont relayés tout au long de la journée à la Centrale électorale pour y déposer leur candidature sous les projecteurs des caméras. Chacun d'eux était reçu par le président de la Ceni qui les a d'abord briefés sur les modalités pratiques mais aussi sur certaines préoccupations liées à l'ensemble du processus électoral.

Puis, les postulants ont été conduits dans la salle aménagée pour recevoir leurs candidatures. Alors que jusqu'au soir du 6 août la Ceni n'avait enregistré que quatre candidatures, à savoir celles de Seth Kikuni, Jean-Pierre Bemba, Alain Daniel Shekomba et Vital Kamerhe, le cercle s'est élargi ce mardi avec des unités supplémentaires. Tôt le matin, Kin Key Mulumba, membre de la majorité présidentielle, et Pierre-Honoré Kazadi, leader du Front populaire pour la Justice (FPJ), ont fait acte de candidature sous la casquette



Félix Tshisekedi

d'indépendants.

Quelques heures après, Freddy Matungulu, récemment investi comme candidat par sa plateforme électorale Synergie électorale notre Congo et par son parti Congo na Biso, s'est livré au même exercice en déposant sa candidature qu'il a qualifiée de civique. Pendant qu'il s'affairait à la Centrale électorale, le président de l'Union pour la démocratie et le progrès social (UDPS), Félix Tshisekedi, qu'accompagnait une foule de militants, prenait lui aussi la direction de la Ceni. Le dépôt de candidature du fils biologique de feu Etienne Tshisekedi a fort ressemblé à un plébiscite avant



Freddy Matungulu

terme au regard de l'engouement qu'il a suscité auprès de ses partisans sur fond de rixe avec les forces de l'ordre.

Au soir tombant, le nombre de candidats à la présidence de la République enregistrés à la Ceni avait franchi la barre de huit, en attendant que d'autres se manifestent ce 8 août, date fixée pour la fermeture des bureaux de réception et de traitement des candidatures de la Ceni. Martin Fayulu, Adolphe Muzito et Gabriel Mokia sont annoncés comme prochains candidats attendus à la Ceni.

Mais à la majorité présidentielle, le candidat unique du FCC se fait toujours désirer. Tous les membres de cette plateforme électorale ont été convoqués dans l'après-midi à Kingakati, dans la banlieue ouest de Kinshasa, pour une séance de travail avec l'autorité morale, Joseph Kabila. Ce dernier devrait, dans l'hypothèse d'une renonciation à postuler pour un troisième mandat, rendre public le nom de son dauphin après consultation des cent cinquante-cinq signataires de l'Acte fondateur du FCC. Les regroupements affiliés étaient tenus de lui soumettre quatre noms de potentiels candidats. « *Un exercice que certains ont perçu comme un test de fidélité au point d'hésiter, par peur de représailles, à avancer un quelconque nom en dehors de celui de l'autorité morale* », rapporte une source au faite du dossier.

A.D.

JUSTICE

Jean Claude Kyungu Kabila libéré

Le président de l'Union nationale des Congolais engagés (UPCE) a été relâché, le 6 août dans la soirée, au terme de près de dix-huit mois de détention.

La libération de Jean Claude Kyungu est une bonne nouvelle pour tous les membres de l'UPCE et ses proches. Cet acteur politique qui avait, jusque-là, les ambitions pour la présidence de la République a été libéré quarante-huit heures avant la clôture de dépôt des candidatures pour l'élection attendue au 23 décembre. À en croire ses proches, Jean-Claude Kyungu sort de la prison avec la détermination d'aider le peuple congolais à vivre son rêve grâce à son projet de société fondé sur la social-démocratie. Mais on attend encore de lui qu'il fixe l'opinion sur ses ambitions politiques.

Il est rappelé que Jean-Claude Kyungu Kabila avait été arrêté, le lundi 13 février 2017, à l'aéroport international de N'Djili, alors qu'il revenait d'une mission d'implantation de son parti dans le Haut-Ka-

tanga. Des témoins cités en ce temps-là avaient affirmé qu'il avait été interpellé par des hommes en civil non autrement identifiés, qui l'avaient conduit vers une destination inconnue et l'avaient brutalisé. Ses proches avaient, pour un premier temps, noté qu'ils avaient eu accès à certaines informations le concernant, laissant entendre que le président national de l'UPCE, arrêté pour des raisons que le parti et ses collaborateurs ignoraient, avait été au départ gardé dans un cachot de la police à Gombe, où il a été incarcéré jusqu'au 16 février 2017. Alors que l'UPCE, formation politique dûment enregistrée au ministère de l'Intérieur, n'avait pas encore fait son grand déploiement à travers le pays, Jean-Claude Kyungu avait effectué une sortie remarquée, le 4 janvier 2017, à Kinshasa. Il aurait, à cette occasion, annoncé que l'UPCE avait l'ambition de rassembler la majorité des sièges à l'Assemblée nationale et dans les Assemblées provinciales à l'issue des prochaines élections légis-



Jean-Claude Kyungu Kabila

latives. Dans une récente publication, «La Libre Belgique», citée dans la presse kinoise, l'avait présenté comme le probable dauphin du président de la République, Joseph Kabila. Une affirmation que Jean-Claude Kabila Kyungu avait, en son temps, vite fait de démentir.

Mais, pour le président de l'Association congolaise pour l'accès à la justice, Me Georges, on reprocherait à Jean-Claude Kyungu Kabila de mener des activités politiques dans la province du Katanga sans parler du chef de l'État. « Pour justifier sa détention illégale, on lui aurait collé une affaire imaginaire d'escro-

querie et de viol », a soutenu ce juriste lors d'une rencontre avec la presse à Kinshasa. Cette ONG avait, en plus, exigé des enquêtes judiciaires pour que les auteurs de cette détention arbitraire soient déférés devant les juridictions compétentes.

Lucien Dianzenza

LINAFOOT/LIGUE 1

La Fécofa qualifie Muungano aux dépens d'Étoile du Kivu

Après deux décisions contradictoires, la Fédération congolaise de football association (Fécofa) a qualifié Muungano pour la prochaine édition du championnat de la Ligue nationale de football (Linafoot), au détriment de la formation de l'Étoile du Kivu, deux équipes de la province du Sud-Kivu.

« La décision de la Fécofa est alambiquée et viole l'article 305 des règlements généraux sportifs », a déclaré Mushi Bonane, président de la formation de l'Étoile du Kivu. En fait, la Fécofa a récemment annulé sa précédente décision infligeant des forfaits à la formation de Bukavu Dawa lors du tournoi qualificatif pour la prochaine édition de la Ligue 1. À la faveur de la première décision, c'est la formation de l'Étoile du Kivu qui devrait être qualifiée pour cette compétition nationale. Bukavu Dawa avait utilisé des joueurs n'ayant pas été consultés par un médecin reconnu au Conseil national de l'ordre des médecins de la RDC. Mais la Fécofa a fait volte-face avec une seconde

décision qui récupère plutôt l'équipe de Muungano de Bukavu à la place de l'Étoile du Kivu pour participer à la Ligue 1.

La première décision de la Fécofa, apprend-on, avait été prise lorsque l'Étoile du Kivu était partie en évocation auprès de l'instance faitière du football, non contente de la décision prise par la Linafoot. Cette décision rendue après évocation ne devrait plus su-

bir de modification, conformément à l'article 305 des règlements généraux sportifs, a indiqué le président de l'Étoile du Kivu lors d'une conférence de presse tenue le 4 août à Kinshasa. « C'est une décision inique qui vient de jeter des troubles et risque de perturber la paix, la concorde sociale dans la province du Sud-Kivu car il y a déjà six personnes admises aux soins intensifs à cause de cette décision », a fait savoir Mushi Bonane.

Et de préciser : « La lettre FBA/SEGAL/0602/2018 de la Fécofa vient annuler la décision (lettre réf. FBA/SEGAL/0517/2018) du 8 juin de la même institution qui

avait tranché un recours sur évocation portant sur l'alignement irrégulier de cinq joueurs de Bukavu Dawa dont les licences ne portaient pas le cachet ni le numéro d'ordre du médecin qui était censé avoir consulté ces joueurs pendant le tour de cadrage de la Linafoot ». À la suite de la décision du 8 juin, le classement avait été modifié et l'Étoile du Kivu était devenue première du site et qualifiée pour la Ligue 1.

Mais tout a changé avec la seconde décision. « Nous avons été surpris par l'ignoble lettre de la Fécofa qui sème la confusion et contre laquelle nous allons exercer un recours. Cette dernière pêche par beaucoup de choses. Elle se réfère à l'article 293 des règlements généraux sportifs qui permet effectivement à l'autorité qui a décidé, sans délai de prescription, de revoir des erreurs manifestes qui se retrouveraient dans la décision. Par erreur manifeste, on sous-entend des fautes de français, des omissions et autres qui ne

doivent pas altérer le fond de la décision. Partir d'un tel article pour anéantir une décision, c'est trop cavalier et ça prête à suspicion. Nous étions en recours au second degré donc en évocation. L'article 305 des règlements généraux sportifs dans son dernier alinéa est formel. Les décisions rendues sur évocation sont définitives et ne peuvent subir aucun recours. Allez-y comprendre notre désarroi et de toute une province lorsqu'au sommet de la Fécofa, on sort une décision démobilisatrice quand nous les sponsors du football au Congo, nous n'avons l'appui de personne », a regretté le président de l'Étoile du Kivu. Il a appelé les supporters au calme et à la retenue, promettant de continuer à lutter même jusqu'au tribunal arbitral du sport pour que l'Étoile du Kivu rentre dans ses droits. Et la Fécofa, a-t-on noté, devra prendre ses décisions par rapport aux règlements.

Martin Enyimo

« C'est une décision inique qui vient de jeter des troubles et risque de perturber la paix, la concorde sociale dans la province du Sud-Kivu car il y a déjà six personnes admises aux soins intensifs à cause de cette décision »,

GABON

Les élections législatives prévues le 6 octobre

Le président du Centre gabonais des élections (CGE), Moïse Bibalou Koumba, a annoncé lundi à Libreville que les prochains scrutins attendus depuis décembre 2016 et reportés à plusieurs reprises seront couplés aux élections locales pour plus d'économie.

Moïse Bibalou Koumba a fait l'annonce au terme d'une session plénière qui a regroupé les représentants de l'opposition et de la majorité au sein du CGE, l'organe chargé d'organiser les élections politiques dans le pays.

Selon le calendrier publié par Moïse Bibalou Koumba, le second tour des élections législatives aura lieu le 27 octobre alors que les élections locales se dérouleront en un tour unique, conformément à la loi électorale gabonaise.

Cette annonce met un terme au long suspense qui a tenu tout le pays en haleine depuis près de deux ans. Les élections législatives étaient prévues fin 2016. Le gouvernement avait obtenu de la Cour constitutionnelle un premier report en rai-

son de la crise post-électorale consécutive à la réélection, le 31 août 2016, du président Ali Bongo Ondimba.

La Cour constitutionnelle avait d'abord repoussé le scrutin à juillet 2017 puis à avril 2018 pour des raisons économiques. Le 30 avril dernier, elle avait décidé de dissoudre l'Assemblée nationale. Les prérogatives de cette dernière étaient provisoirement confiées au Sénat, deuxième chambre du parlement gabonais.

La Cour avait également décidé de destituer le gouvernement jugé incapable d'organiser ces élections dans les meilleurs délais. Ali Bongo Ondimba avait reconduit son Premier ministre, Emmanuel Issoze Ngondet, pour poursuivre l'organisation de ces élections.

Le scrutin du 6 octobre permettra d'élire pour la première fois cent quarante-trois députés. Suite à un consensus politique intervenu après le dialogue national de mars à mai 2017, la classe politique gabonaise a décidé de revoir à la hausse le nombre de députés. Celui des sénateurs a par contre été réduit de cent deux à cinquante-deux.

Les élections locales de leur côté permettront d'élire les conseillers municipaux et départementaux, qui, à leur tour, éliront au suffrage universel indirect les maires, les présidents des Assemblées départementales et les sénateurs. Selon la loi électorale gabonaise, les élections locales devaient avoir lieu fin décembre 2018.

Le gouvernement a finalement décidé de minimiser les coûts en organisant les deux scrutins au même moment.

EBOLA

Quatre nouveaux décès enregistrés dans l'est de la RDC

Les décès dus à l'épidémie ont été notifiés le 6 août, dans la zone de Malabako, située dans la province du Nord-Kivu, a annoncé le ministre de la Santé.

À en croire les autorités sanitaires en charge de la riposte de l'épidémie sur le terrain dans l'est du pays, trente-quatre personnes sont mortes ce jour, dont sept cas d'Ebola confirmés par le laboratoire dans la seule zone de santé de Malabako depuis la déclaration de l'épidémie.



Selon le ministère, on a également enregistré jusqu'à ce jour quarante-trois cas de fièvre hémorragique sous traitement, dont seize cas d'Ebola déjà confirmés dans le Nord-Kivu. Il y a trente-et-un cas suspects et vingt-sept autres cas probables en attendant le résultat d'autres analyses.

Les autorités sanitaires ont annoncé, le 6 août, le début d'une campagne de vaccination pour ce mercredi dans le territoire de Beni (Nord-Kivu). Selon le ministère de la Santé, le stock des vaccins disponibles au dépôt central de Kinshasa est de trois mille deux cent vingt doses, prêtes à être déployées dans cette région.

Cette campagne va démarrer dans un contexte particulier en raison de la localisation des zones affectées par l'épidémie, à savoir le Nord-Kivu, l'une des provinces les plus peuplées du pays avec près de huit millions d'habitants et frontalière de l'Ouganda et du Rwanda. Elle est instable suite aux attaques répétées des groupes armés locaux et étrangers présents sur place depuis plus de vingt ans.

Xinhua



BCH



BCH



(+242) 22 281 25 88 / 06 892 57 01



bch@bch.cg



PACKAGES AUX PARTICULIERS

Une meilleure traçabilité de vos opérations

Un vrai partenaire

La BCH met à votre disposition ses différents packs

Pack Premium :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC ESSENGO
- Découvert allant jusqu'à 500 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



Pack Référence :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC MATONDO
- Découvert allant jusqu'à 250 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



Pack Classic :

- Chéquier
- Carte monétique GIMAC MATONDO
- Découvert allant jusqu'à 150 000 FCFA
- Assurance Parrainage*



*Pour 1850FCFA/mois, vous bénéficiez d'une assurance prévoyance vous donnant droit à 1.000.000FCFA.

CÔTE D'IVOIRE

L'Union européenne dresse un bilan alarmiste sur la situation socio-politique

L'organisation fait état, dans son dernier rapport, de corruption dans plusieurs secteurs économiques du pays, de clientélisme au sommet de l'Etat, sans donner de détails.

Le rapport de l'Union européenne (UE) dresse un bilan contrasté entre l'embellie économique et la crise socio-politique dans le pays. Le document épingle un taux de pauvreté record de 46% en 2015, un chiffre supérieur à celui qu'affichait la Côte d'Ivoire au lendemain de son indépendance. Un rapport qui contraste cependant avec le regard des Ivoiriens qui parlent à la fois d'embellie économique et d'infrastructures nouvelles, modernes, de croissance.

Les Ivoiriens vivent des difficultés économiques qui les obligent à interpellier le régime mais « face à ces difficultés, les autorités se montrent hermétiques aux critiques internes et externes, et semblent désireuses de ne laisser aucun lieu de pouvoir leur échapper », selon le rapport. Ce qui est vrai, c'est une montée de tension politique depuis l'instauration d'un parti unifié à la tête du pays. Aux calculs politiques s'ajoute le contexte socio-économique qui rassure moins à l'approche des élections de 2020, d'où l'appel au dialogue demandé dans le rapport.

Les rédacteurs du rapport pensent que leur constat doit inciter « à une réflexion sur le soutien de l'UE à la Côte d'Ivoire ». L'UE appuie ce pays à hauteur de 273 millions d'euros pour la période 2014-2020.

Noël Ndong

Simone Gbagbo bientôt libérée

Alors qu'elle purge depuis 2015 une peine de vingt ans pour atteinte à la sûreté de l'Etat, dans le cadre de la crise post-électorale 2010-2011, l'ex-première dame ivoirienne va bénéficier de l'amnistie prononcée le 6 août par le chef de l'Etat, Alassane Ouattara, à la veille de la célébration de la fête nationale.

Pour favoriser la réconciliation nationale, le président Ouattara a annoncé l'amnistie de huit cents personnes. Outre Simone Gbagbo, plusieurs personnalités sont concernées par cette grâce. Il s'agit de l'ancien ministre de la Défense, Lida Kouassi, condamné pour complot, et l'ancien ministre de la Construction, Assoa Adou, condamné pour trouble à l'ordre public. Enfin, Souleymane Kamaraté (dit « Soul to Soul »), proche du président de l'Assemblée nationale, Guillaume Soro.

« J'ai procédé lundi à la signature d'une ordonnance d'amnistie qui bénéficiera à environ huit cents concitoyens poursuivis ou condamnés pour des infractions en lien avec la crise post-électorale de 2010-2011 ou des infractions contre la sûreté de l'Etat commises après le 21 mai 2011 », a déclaré le chef de l'Etat ivoirien.

« Environ cinq cents sont déjà en liberté provisoire ou en exil et verront leurs condamnations pénales effacées. Il sera mis fin aux poursuites (...) Il en sera de même pour les trois cents autres personnes détenues qui seront libérées prochainement », a-t-il précisé.



Simone Gbagbo

À présent, tous les regards sont désormais braqués vers l'école de gendarmerie d'Abidjan où l'ex-première dame est incarcérée. Une libération qui, selon ses avocats, interviendra dans les prochains jours dès que l'ordonnance présidentielle sera transmise à la justice. Pour Me Ange Rodrigue Dadjé, « c'est un grand soulagement. Une grande joie également. Pour le compte de l'équipe de défense, je suis venu lui annoncer ce soir en

personne sa mise en liberté et elle m'a regardé, elle a souri et a dit : « Je suis très ravie de cette décision ». Je me réjouis de rentrer chez moi à la maison, de retrouver ma famille après sept ans de détention. On ne s'y attendait pas vraiment ».

Cependant, le président ivoirien a indiqué qu'une soixantaine de militaires et de membres de groupes armés ayant commis des crimes de sang restera en prison.

Signalons qu'en 2017, Simone Gbagbo avait été acquittée à la surprise générale lors de son procès aux assises à Abidjan pour crimes contre l'humanité pendant la crise post-électorale. Mais ce jugement venait d'être cassé, le 26 juillet dernier, par la Cour Suprême, qui avait demandé son renvoi devant une nouvelle cour d'assises. L'ancien président ivoirien, Laurent Gbagbo, est, quant à lui, détenu à la Haye depuis sept ans par la Cour pénale internationale, qui le juge depuis

2016 pour crimes contre l'humanité, des faits remontant à la crise de 2010-2011 qui aurait fait trois mille morts.

Autre annonce, celle de la recomposition de la Commission électorale indépendante conformément aux recommandations de la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples. Une recomposition que le président ivoirien souhaite inclusive pour que les prochaines élections se passent sans violences. Cette annonce a été saluée par la société civile.

Yvette Reine Nzaba

DROITS DES MINORITÉS

L'humanité célèbre la journée des peuples autochtones

Le thème retenu pour commémorer l'événement, le 9 août, sera axé sur la situation actuelle des territoires autochtones, les causes profondes de la migration, les mouvements transfrontaliers et les déplacements, tout en mettant un accent particulier sur les peuples autochtones vivant dans les zones urbaines et au-delà des frontières internationales.

Dans la vision des organisateurs, la journée commémorative des peuples autochtones sera une occasion d'explorer aussi les grands défis et les moyens nécessaires pour mettre en œuvre une politique capable de protéger leurs droits en dehors de leurs territoires traditionnels. Ainsi, cette journée est très importante parce qu'elle valorise une catégorie de personnes en proie aux actes d'injustice, alors qu'elles sont héritières d'une grande diversité culturelle. En plus, l'on compte environ trois cent soixante-dix millions de personnes autochtones qui vivent dans quatre-vingts pays du monde. Bien qu'elles ne représentent que 5% de la population mondiale, elles consti-

tuent aujourd'hui 15% des individus les plus marginalisés de la planète.

« Les peuples autochtones sont les héritiers d'une grande diversité linguistique, culturelle, des coutumes et des traditions ancestrales. Ils comptent environ cinq mille cultures différentes et parlent la vaste majorité des sept mille langues de la planète », a signifié l'Unesco, en ajoutant que la plupart de ces peuples partagent d'importants points communs, notamment les liens qu'ils entretiennent avec leurs terres ancestrales, leur environnement, la volonté de préserver leur mode d'organisation, leurs valeurs culturelles, sociales et économiques.

Les peuples autochtones, un monde actuellement en mouvement.

Parlant du caractère migratoire de peuples autochtones, l'Unesco a souligné dans son rapport que c'est en raison de la perte de leurs terres, territoires et ressources que nombreux d'entre eux migrent vers les zones urbaines à la recherche de meilleures perspectives de vie, d'éducation et d'emploi. Ils migrent aussi pour échapper aux conflits, aux répercussions et aux impacts du changement climatique. Car, malgré l'hypothèse selon laquelle ils vivent majoritairement dans les territoires ruraux, les zones ur-

baines abritent aujourd'hui un nombre important et significatif de peuples autochtones.

Par exemple, en Amérique latine, on enregistre environ 40% de ces peuples vivant en milieu urbain. Et, dans la plupart des cas, ceux qui émigrent trouvent souvent de meilleures opportunités d'emploi et améliorent leur situation économique. Malheureusement, ils s'éloignent de leurs terres et coutumes traditionnelles.

« Une fois arrivés en ville, les migrants autochtones sont confrontés à une myriade de défis, notamment le manque d'accès aux services publics, la discrimination et les injus-

tices de tout genre », souligne encore l'Unesco.

Lutter contre la discrimination des peuples autochtones

Insistant sur la reconnaissance et la protection des droits les plus fondamentaux de cette catégorie de personnes, un rapport de l'institution onusienne précise que depuis des décennies, les peuples autochtones demandent la reconnaissance de leur identité, de leur mode de vie, de leurs terres, territoires et ressources naturelles mais malgré leurs efforts, ils continuent à être victimes de discriminations et d'injustices. En effet, selon l'Unesco, la communauté internationale avait prévenu que des mesures particulières devraient être mises en œuvre afin de protéger les droits fondamentaux des peuples autochtones. Mais en dépit d'importants progrès enregistrés ces dernières années, la reconnaissance officielle et la mise en place de mesures adéquates restent encore des enjeux principaux au niveau mondial.

Rock Ngassakys

« Une fois arrivés en ville, les migrants autochtones sont confrontés à une myriade de défis, notamment le manque d'accès aux services publics, la discrimination et les injustices de tout genre »

VIE ASSOCIATIVE

Un budget de cinq millions F CFA pour l'association des natifs de Kimongo

L'Association pour le développement du district de Kimongo (ADK), que dirige Jean-Paul Nzambi Dembikissi, a arrêté, le 4 août à Brazzaville, en dépenses et en recettes la somme de cinq millions FCFA, après examen des points inscrits à l'ordre du jour de la session inaugurale du conseil national.

L'ordre du jour a porté sur dix points dont l'examen et l'adoption du rapport d'activités 2017-2018, l'examen et l'adoption du plan d'action 2017-2020, l'examen et l'adoption du programme d'activités et l'examen et l'adoption du projet du budget 2018-2019, les divers, etc. Le budget concerne le programme d'activités de l'année 2018 à 2019, explique le communiqué final du conseil national.

Les conseillers nationaux ont adopté également, après amendements, le plan d'action 2017 à 2020. Ce plan porte sur le plaidoyer pour la réhabilitation de la route Dolisie-Kimongo-Londela Kayes, des forages d'eau du projet Eau pour tous, l'implantation ou la relance des activités des jeunes filles et garçons de Kimongo à l'intérieur du pays.

La contribution de l'association dans la lutte contre le VIH/sida, la mise en place des comités ad hoc de réflexion sur des questions spécifiques et bien d'autres ont été aussi évoquées.

Notons que le président de l'ADK, Jean Paul Nzambi Dembikissi, a invité les natifs de cette localité à se mobiliser pour faire de cette association un véritable instrument de développement.

Lydie Gisèle Oko



Les natifs du district de Kimongo lors de la session/Adiac

DÉCONCENTRATION

Création effective du Réseau des communes et villes du Congo

L'initiative de créer une nouvelle organisation des maires fait partie des recommandations des assises de Dolisie. Objectifs : renforcer les questions de déconcentration et amorcer une dynamique irréversible vers les nouveaux horizons.



Les maires signataires de la déclaration de Dolisie du 27 juillet 2018, au terme de l'assemblée générale de Kintélé/Adiac

Les maires signataires de la déclaration de Dolisie, le 27 juillet dernier, se sont engagés à l'éclosion ainsi qu'au développement socio-culturel et économique des communes et villes du Congo. C'est dans ce cadre que s'inscrit la création, le 6 août à Brazzaville au cours d'une assemblée générale constitutive, de la nouvelle plate-forme dénommée «Réseau des communes et villes du Congo». À cet effet, les différents membres représentant les instances de ce réseau ont été élus au terme des scrutins secrets et à la majorité simple des voix. Le maire de la commune de Dolisie, Rodrigue Ghislain Nguimbi Makosso, a été élu à la présidence du bureau exécutif du Réseau des communes et villes du Congo. La commission de suivi et d'évaluation de ce réseau est présidée par le maire de la commune d'Owando, Michel Elenga Ekobo. Par ailleurs, le personnel permanent reste à recruter, selon le mandat que l'assemblée générale constitutive a donné au bureau exécutif. Outre la mise en place des instances dirigeantes de cette nouvelle organisation, les gestionnaires des communes et villes du Congo ont aussi adopté, au terme de l'assemblée générale constitutive, un règlement intérieur et les statuts de cette structure. Ils ont aussi approuvé le plan de travail, allant de la période d'août à décembre 2018 et le budget estimatif de ce réseau dont le montant n'a pas été révélé.

Soulignons qu'ils ont déploré le manque de solidarité des communes et villes du Congo à l'occasion du sinistre qu'avait connu la ville d'Owando en date du 4 mai 2018.

Fortuné Ibara

CENTRAFRIQUE

L'armée se prépare à recruter plus d'un millier de nouveaux soldats

Le président Faustin-Archange Touadéra a réitéré lundi une déclaration faite samedi dernier par le service des ressources humaines de l'armée visant à recruter ce mois-ci 1023 nouveaux soldats.

Lors d'une conférence de presse le 4 août, la directrice générale des ressources humaines de l'armée, Léa-Ghislaine Yangongo, avait annoncé une vaste campagne nationale de recrutement de nouveaux soldats suivant deux pôles : un recrutement ciblé, concernant des compétences spécifiques, et une intégration de masse.

Léa-Ghislaine Yangongo avait mis en avant des critères pour ceux qui désirent faire carrière dans l'armée de l'air. Ce sont notamment la nationalité centrafricaine, l'âge variant entre 18 et 25 ans, le niveau d'études pour faciliter les spécialisations, enfin, un casier judiciaire vierge justifiant que le candidat n'a jamais fait l'objet

d'une condamnation.

Profitant samedi d'une cérémonie de fin de formation de cinq cents ex-combattants, entièrement formés par des instructeurs russes, le chef de l'Etat avait déclaré qu'il était en train de mettre en place une armée qui n'aura pas vocation de faire la guerre à d'autres Centrafricains mais que « tous les pays ont besoin des forces de défense pour assurer la protection de la population et l'intégrité du territoire ».

Les militaires qui viennent de parachever leur formation samedi dernier, d'abord avec la mission européenne de formation des militaires centrafricains puis avec les instructeurs russes sont issus du rang des ex-rebelles ayant bénéficié du DDR-pilote (Désarmement, démobilisation et réintégration des ex-combattants) lancé par le président de la République fin août 2017.

NIGERIA

Des membres présumés de Boko Haram décapitent sept villageois

Un chef de village et six autres personnes ont été décapités lorsque des assaillants ont pris d'assaut un village dans le nord-est du pays, ont rapporté le 7 août des habitants.

Les membres présumés de Boko Haram ont également mis le feu au village de Munduri, dans l'Etat de Borno, provoquant une panique dans le village lundi soir, a déclaré Baba Ali Daudu, un habitant.

« Ils ont tué notre sarkin (chef du village) et sa femme et ont tué cinq autres personnes. Notre village entier a été incendié », a-t-il raconté.

Des sources ont déclaré à Xinhua que les assaillants étaient arrivés à bord de motos et de ca-

mions. Certains habitants sont rentrés hier matin dans leur village pillé, situé à environ 15 km au nord de Maiduguri, chef-lieu de l'Etat de Borno.

Un villageois identifié comme Musa Mohammed a déclaré que tout son bétail avait été brûlé, de même que ses réserves de nourriture et celles de nombreux autres villageois.

Les autorités locales n'ont jusqu'ici émis aucun commentaire sur l'attaque. Le groupe terroriste Boko Haram est soupçonné d'avoir mené cet assaut. Depuis 2009, il a été accusé de la mort de plus de vingt mille personnes, principalement dans la région du nord-est du Nigeria.

Xinhua

ECONOMIE VERTE

La Commission climat du Bassin du Congo veut bénéficier de l'expertise de la Francophonie

Un accord de partenariat entre les deux parties a été signé, le 3 août, à Brazzaville.

Le texte a été signé, pour la Commission climat du Bassin du Congo, par la ministre congolaise du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan Nonault, en sa qualité de coordonnatrice technique de cette structure. L'Institut de la Francophonie pour le développement durable (IFDD) a été représenté par son directeur, Jean-Pierre Ndoutoum. Le partenariat conclu vise le renforcement des capacités de la Commission climat du Bassin du Congo, dans le cadre de son opérationnalisation. L'IFDD s'engage à apporter son expertise dans le cadre de l'opérationnalisation du Fonds bleu et de cette commission. Ses missions sont notamment le renforcement des capacités des Etats et des gouvernements membres de la Francophonie en faveur du développement durable. Le directeur de l'IFDD s'est dit très heureux de s'associer à cette initiative régionale. « Les premières actions que nous

allons engager avec la Commission climat du Bassin du Congo vont porter sur le renforcement de capacités. La secrétaire générale de la Francophonie, Michaële Jean, a l'habitude de dire que la formation et l'éducation sont des armes de construction massive. Nous avons l'intention de participer à la construc-

tion massive de cette initiative », a indiqué Jean-Pierre Ndoutoum. « Le deuxième axe d'intervention après la formation serait la mise en commun de nos expertises, celle du Bassin du Congo et celle de l'Organisation internationale de la Francophonie. Nous comptons également mener ensemble un certain nombre de programmes, notamment tout ce qui a trait à la préparation des Etats pour

l'accès aux finances climat. Nous allons être aux côtés de la Commission climat et du Fonds bleu pour le Bassin du Congo pour accéder à ce financement qui légitimement devrait aussi leur revenir », a poursuivi le directeur de l'IFDD. Il a, en outre, révélé que cette collaboration va s'étendre à l'ensemble des pays de la sous-région et que l'Institut devrait naturellement les accompagner dans le cadre de l'entente de

partenariat qui a été signé. De son côté, la ministre du Tourisme et de l'environnement, Arlette Soudan Nonault, a salué cette coopération en ces termes: « Nous sommes heureux de signer avec un institut de renommée de par la qualité de ses prestations et qui nous donne un outil de plus dans le cadre de la gouvernance au sens large, sans laquelle nous ne pourrions atteindre l'opérationnalisation qui inclut un développement d'une grande économie verte qui constitue les grands enjeux de la Commission climat du Bassin du Congo ».

L'IFDD, dont le siège est à Québec, au Canada, est un organe subsidiaire de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il a pour missions, entre autres, de contribuer au développement de partenariats dans les différents secteurs de développement économique et social. Créé depuis 1988, l'IFDD développe la coopération au service de la transition énergétique, de l'environnement et du développement durable.

Rosalie Bindika



Signature du protocole d'entente entre les deux parties (Adiac)

FOIRE DES PRODUITS ÉGYPTIENS

Les promoteurs confiants malgré la situation économique

La septième édition de l'exposition des produits égyptiens et du Moyen-Orient a ouvert ses portes depuis une semaine à Brazzaville. Elle connaît un début timide mais mieux que l'année dernière à la même période.

La mairie de Poto-Poto offre une nouvelle fois son espace à « La maison moderne », la société dirigée par Mohamed Megahed organisateur (chaque année) de la foire commerciale dans plusieurs

pays d'Afrique et d'ailleurs. Installé dans ce quartier cosmopolite et commercial qui abrite des échoppes de tout bord, le patron de la foire dit ne pas craindre la concurrence du grand mar-

ché Poto-Poto. La crise économique que traverse le Congo a eu une répercussion sur le secteur du commerce, en raison de la baisse du pouvoir d'achat de la population. Mohamed Megahed veut adapter ses offres promotionnelles au rythme du pays. « Nous exposons nos produits au Gabon, au Maroc et dans d'autres pays. La crise

est partout. C'est pourquoi les produits sont vendus avec une forte réduction durant la période d'exposition », a indiqué le promoteur.

Cette année, a-t-il ajouté, les produits exposés à la vente sont minutieusement étudiés pour satisfaire les demandes. Un accent particulier est mis sur la décoration intérieure avec des salons modernes dessinés par des

artisans égyptiens, des tableaux, pots de fleurs, des tapis-salons et biens d'autres objets d'art. L'exposition a également renforcé le côté ustensile de cuisine avec des produits adaptés au contexte local.

On y trouve également des articles divers de culture égyptienne moderne : des canapés, chaises, fauteuils ; des meubles de chambre à coucher, de jardin, de salle de bain, des tapis décorés pour le salon ; des tableaux de décoration ; des mobiliers de bureau, de salle à manger ; des rideaux ; des tables et de l'architecture d'intérieur ainsi que de frigo Goldi. L'exposition offre la possibilité de présenter des produits et services à un public intéressé. L'exposition commerciale qui bénéficie du soutien du ministère congolais du Commerce et de la mairie de Poto-Poto se poursuit jusqu'à fin septembre. Pour les initiateurs égyptiens, cette manifestation foraine de « La maison moderne » est avant tout un moyen de renforcer les liens d'amitié et de coopération entre le Congo et le pays de Pharaon.

Fiacre Kombo



Une vue de l'exposition

« Nous exposons nos produits au Gabon, au Maroc et dans d'autres pays. La crise est partout. C'est pourquoi les produits sont vendus avec une forte réduction durant la période d'exposition »,

PAIX ET SÉCURITÉ DANS LE POOL

Environ 3000 armes de guerre seront collectées et détruites

Le président de la Commission ad hoc mixte et paritaire (Camp) de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités dans le Pool du 23 décembre 2017, Séraphin Ondelé, a patronné, le 7 août à Kinkala, la cérémonie officielle de ramassage des armes de guerre détenues par les ex-combattants ninjas.

Le président de la Camp a noté qu'environ trois mille armes et munitions de guerre vont être collectées et détruites dans les centres retenus pour la circonstance. Les spécialistes, a-t-il déclaré, vont se charger de les collecter avant de les incinérer sur place.

Par ailleurs, le président de la Camp a lancé un appel à toutes personnes détenant une arme ou des munitions de guerre de bien vouloir s'approcher des membres de cette structure pour en restituer. « Les armes de guerre ont causé beaucoup de torts aux Congolais. Il est temps de s'en débarrasser et de tourner définitivement le dos

à la guerre. Le Congo étant un Etat de droit, le législateur a déterminé les conditions du port et de la possession des armes et munitions de guerre », a fait remarquer Séraphin Ondelé.

Il a, par ailleurs, annoncé la sortie imminente du pasteur Ntoumi pour prendre part assurément à une cérémonie similaire dans le district de Kindamba. En outre, Séraphin Ondelé s'est expliqué sur l'absence des représentants du pasteur Ntoumi à Kinkala, arguant qu'ils seront présents à la prochaine cérémonie.

En effet, faisant le point à mi-parcours des activités menées par la



Une vue des participants (Adiac)

Camp, le président de cette structure a notamment cité : la levée du mandat d'arrêt émis contre Ntoumi et certains de ses proches, la libération de quatre-vingts prisonniers proches de l'ancien chef rebelle, la poursuite des campagnes de sensibilisation des ex-combattants au bien-fondé de la paix et le retour progressif dans leurs villages respectifs de la population déplacée. Prenant la parole à son tour, le

préfet du département du Pool, Georges Kilebé, a salué l'opération de ramassage et de destruction des armes et munitions de guerre qui, selon lui, vient conforter le processus de paix enclenché depuis la signature, le 23 décembre 2017, de l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités.

Il a loué les efforts déployés par les membres de la Camp et la joie de toute la population de son entité

administrative, avant d'inviter les ex-combattants à faciliter la collecte et la destruction des armes et munitions de guerre.

Notons que onze centres sont retenus pour cette opération : Kinkala, Kindamba, Vinza, Goma Tsé-Tsé, Mbanza-Ndounga, Matoumbou, Kibouendé, Loulombo, Kinkembo, Kimbedi, Kindamba-Ngouedi et Missafou.

Roger Ngombé

« Les armes de guerre ont causé beaucoup de torts aux Congolais. Il est temps de s'en débarrasser et de tourner définitivement le dos à la guerre. Le Congo étant un Etat de droit, le législateur a déterminé les conditions du port et de la possession des armes et munitions de guerre »,

COOPÉRATION

La Chine promet de poursuivre ses actions à l'endroit de la population du Pool

L'ambassadeur chinois en poste à Brazzaville, Ma Fulin, a réitéré, le 3 août, la volonté de son pays à assister le Congo dans le cadre du social, à l'occasion de l'audience que lui a accordée la ministre des Affaires sociales et de l'action humanitaire, Antoinette Dinga Dzondo.

« Si le développement ne profite pas à la population, il n'a pas de sens. Le secteur social est très important », a précisé Ma Fulin à l'issue de l'audience. En attendant des projets importants que le gouvernement chinois pourra conclure avec celui du Congo, l'ambassade, en ce qui la concerne, va faire un don en matériel agricole dans la sous-préfecture de Kindamba, en partenariat avec le ministère des Affaires sociales et de l'action humanitaire.

Antoinette Dinga Dzondo et Ma Fulin ont aussi évoqué, au cours de l'entretien, le domaine de la formation afin que la République populaire de Chine apporte son appui au ministère dans l'organisation des séminaires bilatéraux sur la protection sociale et l'action humanitaire en 2019.

Rappelons que la Chine avait répondu favorablement à l'appel à l'aide humanitaire d'urgence pour apporter une assistance à cent trente-huit mille personnes (déplacées et familles d'accueil) affectées directement ou indirectement par la crise humanitaire dans le département du Pool. À cet effet, elle avait mis à la disposition du Programme alimentaire mondial et du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés six millions de dollars américains, soit trois milliards de FCFA.

Par ailleurs, l'accord de cessez-le-feu et de cessation des hostilités a ouvert la voie à la paix dans le département du Pool, permettant au gouvernement et ses partenaires financiers de lancer, le 16 mars dernier, le plan de réponse humanitaire 2018. Sa mise en œuvre nécessite la mobilisation de soixante-dix millions de dollars américains, soit trente-cinq milliards de FCFA pour la poursuite de l'assistance humanitaire et amorcer le relèvement de cent quatorze mille personnes.

Guillaume Ondzé

DROITS HUMAINS

Des sénateurs visitent quelques commissariats de police

Le président de la Commission Défense et sécurité du Sénat, Gabriel Zambila, et quelques-uns de ses collègues ont été, le 7 août, au siège de la direction départementale de la police, au Commissariat central du Djoué et à celui de la Tsiémé communément appelé « Kibéliba », question d'aller s'enquérir des conditions de travail et de détention des prisonniers.

« Nous sommes venus voir vos conditions de travail et de détention des personnes mises aux arrêts », a déclaré Gabriel Zambila. La visite a commencé par la présentation des organigrammes des commissariats par les responsables en charge de ces structures avant d'indiquer à

la délégation du Sénat les différentes missions qui leur sont assignées, notamment celles d'assurer la sécurité des personnes et des biens ainsi que le maintien d'ordre.

Après les échanges de travail, la délégation est passée à la visite proprement dite des lieux de détention pour

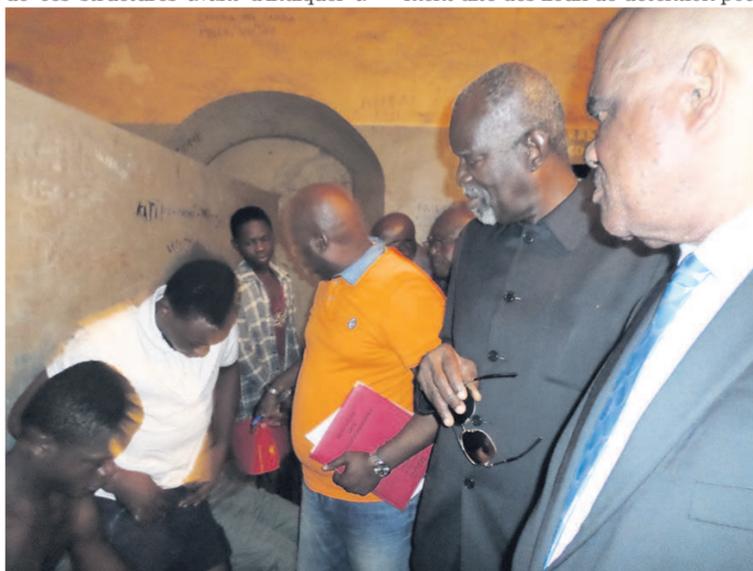
voir les conditions d'incarcération des prisonniers. A la direction départementale, par exemple, celle-ci a pu visiter la cellule où sont détenus les huit rescapés du drame de Chacona.

A propos, le président Gabriel Zambila a laissé entendre : « Si les fautes ont été commises, les sanctions doivent être prises. Il faut que l'on sache que s'est-il exactement passé. Il faut que ce dossier soit pris à bras le corps. C'est ça la République ».

Abordant la question des difficultés auxquelles ces commissariats sont confrontés, leurs responsables ont signifié que celles-ci sont de plusieurs ordres, entre autres, le déficit en personnel et en logistique. Le directeur départemental de la police, le colonel Jean-Pierre Okiba, a fait savoir que la hiérarchie se battait pour pallier ces manquements.

Précisons que cette visite s'est inscrite dans le cadre de la mise en application de la loi de programmation de la force publique votée par le Sénat, laquelle malheureusement n'a pas pu être mise en application faute de moyens. « C'est à travers cette loi que nous aurions pu avoir des structures beaucoup plus fiables et un personnel plus formé. Malheureusement, les moyens ne l'ont pas permis », a déploré le président Gabriel Zambila.

Jean Jacques Koubemba



Gabriel Zambila (au centre) visitant les prisons (Adiac)

PREMIÈRE SAISON DES ARTS ET DES LETTRES

Lancement du deuxième volet

Les activités organisées par le cercle culturel Sony-Labou-Tan'si, depuis le 4 août, à Brazzaville, sont constituées d'expositions, conférences-débats, animations, de la musique et la gastronomie.

Le directeur du cercle culturel Sony-Labou-Tan'si, Célestin Ganongo, a officiellement lancé les activités de cette première saison qui prendront fin le 9 septembre. Plus d'une trentaine de stands sont érigés sur ce site situé à Bacongo, dans le deuxième arrondissement de Brazzaville. Certains espaces sont dédiés à la gastronomie, d'autres par contre aux expositions. « Les jeunes ont besoin de ces

espaces pour s'exprimer devant un grand public. Les artistes et artisans profitent de ces activités pour vendre leurs produits », a indiqué le directeur de ce centre.

Durant cette période festive, le cercle Sony-Labou-Tan'si a prévu d'organiser, du 11 au 15 août, des conférences sur la science de la musique africaine. À cet effet, une journée dédiée aux beaux-arts du Congo sera cé-

lébrée, le 14 août, sur le thème « Le profit socio-économique d'un artiste ou d'un artisan ». Les conférenciers éclaireront les participants sur la confusion qui existe entre le terme artiste et artisan. « Cette confusion nous la faisons même au niveau du gouvernement. Deux ministères distincts gèrent les artistes et artisans. Ça serait une occasion d'interpeller les décideurs de notre pays et d'apporter à la population congolaise les éléments nécessaires pour ce métier d'art », a déclaré Célestin Ganongo.

La journée du 15 août, l'artiste Kosmos Mountuari livrera en soirée un spectacle. Il sera accompagné par un groupe Vocal bantou qui agrémentera la soirée. L'ouverture sera faite par un groupe tradi-moderne venu de Kinshasa.

Pour la gastronomie, le directeur a fait savoir que l'art culinaire est une partie artistique. « Nous devons en principe promouvoir les aliments qui sont beaucoup plus consommés au Congo. Cette partie gastronomique vient en quelque sorte renforcer le système de notre

travail. Les commerçants prennent des stands pour vendre à manger et à boire. Cela nous permet de préparer le public. Actuellement, c'est rare de remplir une salle quand il s'agit d'une cérémonie culturelle. Les restaurants qui sont ici constituent le public qui est là pour voir ce qui se passe et encourage les artistes. Ce public en profite de faire connaissance à l'art congolais », a-t-il souligné.

En outre, il a signifié que le cercle culturel Sony-Labou-Tan'si travaille beaucoup plus avec les jeunes talents en herbe. « Les artistes qui prestent ici ne sont pas payés, pour eux c'est faire la promotion. C'est en quelque sorte des répétitions générales pour tester leur talent. Mais toutefois, nous les déplaçons et nous louons le matériel avec les cotisations des commerçants et des tickets d'entrée. Cet argent nous permet également d'assurer la sécurité et entretenir les espaces », a expliqué le directeur du cercle. Par ailleurs, il a déploré le manque de subvention de ce site tout en lançant un appel aux pouvoirs publics car la dernière contribution date de 2014. Le cercle culturel Sony-Labou-Tan'si est un centre culturel national qui ne devrait pas être abandonné. C'est la visibilité du ministère de la Culture et des arts, a-t-il révélé.

Rosalie Bindika



« Nous devons en principe promouvoir les aliments qui sont beaucoup plus consommés au Congo. Cette partie gastronomique vient en quelque sorte renforcer le système de notre travail. Les commerçants prennent des stands pour vendre à manger et à boire. Cela nous permet de préparer le public. Actuellement, c'est rare de remplir une salle quand il s'agit d'une cérémonie culturelle. Les restaurants qui sont ici constituent le public qui est là pour voir ce qui se passe et encourage les artistes. Ce public en profite de faire connaissance à l'art congolais »

TTN
34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

FRET AÉRIEN & MARITIME
ENLÈVEMENT - ENTREPOSAGE

FRANCE / EUROPE
AFRIQUE / ASIE
MOYEN-ORIENT

Avec ou sans
dédouanement

BRAZZAVILLE
POINTE-NOIRE
KINSHASA
MATADI, BOMA



Contact Paris : DJAMEL

34 rue Labat 75018 Paris - Fret Maya-Maya

Contact Brazzaville : Lydie

+33 1 44 92 90 90 +33 65 47 06 06

ttnplus wanadoo.fr

+242 06 605 91 69 +242 05 522 49 99

TRANSFERTS

Clevid Dikamona pour deux ans au Bnei Sakhnin

Libéré de son contrat au FC Plataniyas, relégué en deuxième division grecque, Clevid Dikamona s'est engagé lundi en faveur de l'Ihoud Bnei Sakhnin.



Clevid Dikamona va poursuivre sa carrière en Israël (DR)

Le défenseur central de 28 ans va poursuivre sa carrière en première division israélienne, dont le Bnei Sakhnin est pensionnaire. Il a signé un contrat de deux ans.

Vainqueur de la Coupe d'Israël en 2004, le Bnei est le plus grand club arabe du pays. Sakhnin étant elle-même une ville à majorité arabe.

Promu en 2009, le Bnei est habitué du ventre mou, mis à part sa 3e place en 2011. La saison, il a terminé à la 9e place en changeant régulièrement de système de jeu (défenses à 3, 4 ou 5), mais a terminé la saison en 4-4-2 avec double pivot.

Dans l'axe, l'international congolais sera en concurrence avec plusieurs éléments dont le Palestinien Saleh, l'Espagnol Paz, l'Albanais Pnishi et les Israéliens Kattab et Falach.

Alors que le championnat débute le 25 août (réception de l'Hapoel Ra'anana), l'Ihoud a déjà disputé 2 matchs de Coupe de la Ligue (2 nuls, 1 but encaissé).

Notons que l'ancien Havrais, formé à Caen, aurait pu signer dans un autre club israélien : convoité par le Bnei Yehuda, Dikamona avait signé un protocole d'accord dimanche avec Sakhnin. Le club de Mavis Tchibota a continué de solliciter le joueur. Ce dernier ayant finalisé son transfert en faveur de l'Ihoud, Yehuda a jeté son dévolu sur l'ancien défenseur de Chelsea, Tal Ben Haim (36 ans).

Camille Delourme

FOOTBALL DAMES

AC Léopards veut se retirer des compétitions de la Fécofoot

Après avoir subi ce qu'ils ont appelé injustice, les dirigeants de la section féminine de l'équipe de Dolisie menacent de ne plus participer à toutes les compétitions organisées par la Fédération congolaise de football (Fécofa).

« Sans vous le cacher, l'AC Léopards dames se retire de toutes les compétitions organisées par la Fécofoot jusqu'à nouvel ordre », a annoncé Djim Oumar, au cours d'un point de presse qu'il a tenu, le 4 août à Brazzaville. La pilule a été difficile à avaler car l'AC Léopards dames était venu à Brazzaville pour disputer, ce jour-là à 16 h, au stade Alphonse-Massamba-Débat, les demi-finales de la Coupe du Congo face au Football féminin La Source, après avoir gagné dans un premier temps la bataille administrative face à Epangama.

Lors des quarts de finale disputés à Pointe-Noire, les Fauves du Niarri, battus 0-1, comptaient sur les réserves émises sur l'une de leur ancienne joueuse, Queen Bouanga Nzoussi, qui porte désormais les couleurs d'Epangama pour se faire une place au dernier carré. « Nous avons joué contre une équipe qui venait de se créer au nom d'Epangama à Pointe-Noire qui avait six joueuses de l'AC Léopards. J'ai demandé aux dirigeants de cette équipe de me contacter pour un règlement à l'amiable. Ils sont venus traiter pour les cinq. Malheureusement pour eux, ils n'ont pas voulu négocier la sixième en nous faisons croire qu'elle appartenait à une équipe qui n'existe plus il y a trois ans de cela. Le règlement dit ceci, une équipe qui ne joue pas pendant une année, ses joueuses sont libres », a expliqué Djim Oumar, qui a brandi la licence de Queen Bouanga Nzouzi de 2016 devant la presse.

Il a aussi présenté la liste des joueuses qualifiées en 2017 dans laquelle le nom de cette y figure. Ces documents, a-t-il signifié, ont été

déposés à la sous-commission d'homologation de la Fécofoot qui lui a donné raison après arbitrage. « La joueuse Queen Bouanga Nzoussi est suspendue pour un an ferme selon l'article 99. Le secrétaire général est suspendu pour six mois. L'équipe d'Epangama perd le match par forfait 0-3. Celle de l'AC Léopards est qualifiée pour le prochain tour », explique l'avis 001/FCF/COCN/SCH/18 signé par le président de la sous-commission d'homologation, Mamadou Djakité, et de son secrétaire, Gouamaly Gamy.

« C'est cette commission qui ho-

« Sans vous le cacher, l'AC Léopards dames se retire de toutes les compétitions organisées par la Fécofoot jusqu'à nouvel ordre »

mologue tous les matches au Congo. Il y en a pas deux. Nous avons été surpris, à notre arrivée à Brazzaville pour jouer les demi-finales, le 4 août à 16 h contre le FCF La Source, de recevoir un message à 9 h dans lequel il était indiqué que ce match n'allait plus se jouer. Voulant avoir de plus amples informations auprès de la fédération, il nous a été signifié que le président de la commission d'organisation des compétitions avait besoin des deux parties. On nous a fait aussi savoir que cette équipe était arrivée à Brazzaville, il y a deux jours, avec l'accord des membres de la fédération », a témoigné Djim Oumar.

Le dirigeant des Léopards dames



Djim Oumar/photo Donald de Goma s'est dit, en outre, surpris par la tournure des événements. Ce qui l'a plus choqué, a-t-il indiqué, a été la position prise par le président en charge d'organiser les compétitions qui avait écouté les deux parties ainsi que les membres de la sous-commission d'homologation avant de prendre en considération la version de M. Andoche. Ce dernier, a-t-il expliqué, a affirmé que la joueuse lui appartenait alors qu'il gère une autre équipe.

« Vérification faite, ils ont qualifié la joueuse avec les documents de Fleur du ciel qui n'existe plus depuis trois ans. Malgré cette preuve, le président Mayolas a pris sa décision de nous disqualifier, en considérant le résultat acquis sur le terrain. Cela veut dire qu'il a bafoué la compétence des membres de la sous-commission d'homologation », a-t-il justifié avant d'ajouter : « C'est clair. On n'a pas besoin de nous dans ce championnat. Mais ce n'est pas de telle sorte qu'il fallait nous éliminer. Il fallait chercher d'autres arguments. En plus, quand on annule un match, on envoie le message 48 h avant », a déploré Djim Oumar. La Fécofoot donnera sans nul doute sa version des faits.

James Golden Eloué

NÉCROLOGIE



Djoson Philosophe, les familles Peya et Lokenga ont la profonde douleur d'informer parents, amis et connaissances du décès de Emilie Peya, le 5 août 2018 à Brazzaville.

La veillée mortuaire a lieu, au n°65 bis de la rue Likouala à Poto-Poto en face de l'école 15 août.

Le programme des funérailles vous sera communiqué ultérieurement.

PROGRAMME DES OBSÈQUES DE MAMA ASSANGA SIMONE «MÈRES»

Jeudi 9 août 2018

- 9h00 : levée de corps à la morgue de Talangaï;
- 10h00 : recueillement au domicile familial sis, n°46, rue Manga Talangaï (arrêt Libanga ya talo);
- 12h00 : messe de requiem en l'église Saint-Jean-Baptiste de Talangaï;
- 14h00 : départ pour le cimetière privé Bouka;
- 16h00 : retour et fin de cérémonie.



“ Enfin au CONGO ! ”

Condor

Prenez votre envol !

**“ SOYEZ
LES
BIENVENUS ! ”**



- Qualité, Prix, Service après vente assuré

📍 Camp Clairon, Brazzaville, Congo
en face de la station Puma

☎ 05 035 06 06

www.condor.dz



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

**LIBRAIRIE
LES MANGUIERS**

Un **Espace de Vente**

Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.



Un **Espace culturel** Pour vos **Manifestations** :
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

📍 Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso
immeuble les Manguiers (Mpila),
Brazzaville République du Congo

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)



PAIX ET SÉCURITÉ

Plusieurs chefs d'Etat attendus à Luanda le 14 août

Les questions touchant à la paix et à la sécurité dans les sous-régions d'Afrique centrale et australe seront au cœur d'un sommet qui réunira, dans la capitale angolaise, dans une semaine, sept chefs d'Etat africains dont le Congolais Denis Sassou N'Gusso.

L'invitation du président de la République a été portée ce 7 août, par le ministre des Relations extérieures d'Angola, Manuel Domingos Augusto. « Je suis venu en tant qu'émissaire du président João Lourenço, porteur d'un message verbal destiné à son frère, Denis Sassou N'Gusso », a indiqué le diplomate, précisant que celui-ci est lié aux relations bilatérales entre les deux pays et aux affaires de la région. « Nous sommes contents du niveau des relations de notre coopération et nous œuvrons toujours à la



Le président Denis Sassou N'Gusso saluant le ministre des Relations extérieures d'Angola, Manuel Domingos Augusto

renforcer », a insisté l'émissaire du chef de l'Etat angolais. Puis de préciser, s'agis-

sant des questions régionales : « Comme vous savez, notre région a sa vision, avec une

dynamique propre. Il faut que les chefs d'Etat puissent régulièrement échanger

des informations et discuter sur des sujets d'intérêt commun. C'est pourquoi j'ai transmis au président Sassou N'Gusso quelques idées de son frère. Ils vont se retrouver bientôt à Luanda, pour un sommet le 14 août prochain, et c'est dans le cadre de la préparation de ce sommet que je suis à Brazzaville ».

La poursuite des violences en République centrafricaine, le processus électoral en cours en République démocratique du Congo et bien d'autres sujets occuperont l'agenda des chefs d'Etat.

De source diplomatique, le sommet de Luanda réunira les présidents de l'Angola, du Congo, de la République démocratique du Congo, d'Afrique du Sud, du Rwanda, du Gabon, de l'Ouganda ainsi que le président de la Commission de l'Union africaine.

Les Dépêches de Brazzaville

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



*CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Gusso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



COMMERCE

La foire internationale de Pointe-Noire mise en veilleuse

La manifestation n'a plus été reconduite depuis sa dernière édition tenue en 2014, n'existant plus que de nom.

Au début du mois d'août de chaque année, le ministère du Commerce et des approvisionnements, en collaboration avec le Centre congolais du commerce extérieur, organisait une foire internationale dans la ville de Pointe-Noire. C'était la plus importante manifestation commerciale, artisanale et industrielle de la ville. S'étendant sur plusieurs dizaines de mètres, ce salon proposait de l'animation pour le bonheur de la population mais également une gamme variée des produits locaux et étrangers.

Un pôle économique et surtout une vitrine qui faisait bénéficier énormément au commerce local. Depuis sa première édition, il y a plus de vingt-cinq ans, cette foire



avait pris de l'ampleur, devenant ainsi un événement incontournable.

Béatrice Tchicaya, ancienne vendeuse à cette foire, se souvient encore des premières éditions auxquelles elle a

participé. « C'était la joie d'accueillir cet événement dans notre ville. C'est vrai que la clientèle était beaucoup plus locale mais les affaires étaient bonnes. La foire était le seul grand événement de l'année et surtout

le seul endroit où les Ponténégrins pouvaient s'acheter des biens de valeurs pour la maison et des cadeaux pour leurs épouses et enfants », se rappelle-t-elle encore. Malheureusement, au-

jourd'hui, cela va faire plus de trois ans depuis que la foire internationale de Pointe-Noire a fermé ses portes, les organisateurs ayant décidé de mettre cet événement en veilleuse. Un manquement à une tradition vieille de plusieurs années.

La population qui s'y approvisionnait chaque année devra se faire une raison : cette année encore, l'événement n'aura pas lieu. Le site sur lequel se tenait cette activité est depuis quelques années occupé par les commerçants du marché central.

Notons que la foire internationale de Pointe-Noire était une activité importante pour le pays. Elle permettait non seulement aux commerçants de faire connaître leurs produits mais également aux consommateurs de retrouver sur place des produits vendus sur les marchés internationaux, comme Dubaï, Chine et autres, sans se déplacer.

Hugues Prosper Mabonzo

DISTINCTION

Yvon Gakenie Onono fait ambassadeur culturel de la ville océane

Le producteur de Vocal Bantou a reçu son titre le 5 août, de la part de l'ONG internationale MB production, en présence de Fabien Obongo, directeur départemental des Lettres et arts de Pointe-Noire.

Depuis plusieurs années, l'ONG internationale MB production encourage les mécènes et les hommes culturels qui s'illustrent dans leur travail à travers tout le pays. Cette fois-ci, elle a jeté son dévolu sur Yvon Gakenie Onono en le faisant ambassadeur culturel de la ville de Pointe-Noire. Cette distinction symbolique n'est pas attachée à une mission précise mais c'est une façon, à entendre

les membres de cette ONG, de l'encourager à faire plus et d'aller de l'avant.

Ce titre lui a été remis par Médard Bongo, directeur-manager de l'ONG MB production à l'occasion d'une activité qui a réuni toute la famille culturelle de la ville de Pointe-Noire. Émotion et joie étaient bien visibles sur le regard enjôlé d'Yvon Gakenie Onono qui n'a pas hésité de dire sa satisfaction. « C'est la première fois que je reçois une telle distinction de la part d'une ONG pour ce que je fais. Je suis très content et je remercie l'ONG MB production pour m'avoir fait ambassadeur culturel de la ville de Pointe-Noire », a indiqué Yvon Gakenie Onono, l'heureux récipiendaire.

Le directeur-manager de l'ONG MB production a, quant à lui, expliqué que depuis

quelques années, son association avait pour habitude de nommer des ambassadeurs

culturels. « Nous choisissons des personnalités qui comprennent, connaissent et qui croient au développement de la culture congolaise. Yvon Gakenie Onono est une personne qui fait beaucoup pour la culture de notre pays », a justifié Médard Bongo. Il faut dire qu'au cours de cette activité, de nombreux artistes griots et de la musique moderne ont reçu, des mains du directeur départemental des Lettres et des arts de Pointe-Noire, des diplômes d'encouragement et de félicitation, dont Pierre Eba, Romain Okieli Apourou, Herman Akiera Itoua, Junior Idia Elenga, Michael Bakala et bien d'autres.

À noter qu'Yvon Gakenie Onono n'est pas l'unique ambassadeur culturel de la ville de Pointe-Noire. Bien d'autres personnes avant lui ont reçu ce titre pour leurs œuvres dans la culture congolaise, notamment l'administrateur-maire de Mvumvou, Edmond Guy Leomba; le colonel Guy Abel Mbongo, actuel directeur de l'hôpital départemental des armées.

Hugues Prosper Mabonzo

« C'est la première fois que je reçois une telle distinction de la part d'une ONG pour ce que je fais. Je suis très content et je remercie l'ONG MB production pour m'avoir fait ambassadeur culturel de la ville de Pointe-Noire »



Yvon Gakenie Onono pendant la cérémonie/ crédit photo DR

MUSIQUE SACRÉE

Un grand concert pour présenter l'album «7 victoires»

Pour marquer la sortie officielle du premier opus du frère Berger Dimina, le label Group Elikia Congo a prévu, pour le 26 août, un spectacle dans l'amphithéâtre de Sueco, à Pointe-Noire.

«7 victoires» a été produit par la maison BD production de Pointe-Noire. Comme l'indique son nom, l'album est une victoire pour le frère Berger Dimina qui a dû braver monts et vallées, en s'appuyant sur les Saintes Écritures pour le réaliser et le produire : «7 victoires» représentent pour moi une victoire, parce que cela n'a pas été facile de le faire. C'est avec l'appui de Josué 6 que nous avons pu avoir cette victoire», a-t-il expliqué.

L'œuvre comporte sept titres qui symbolisent les sept victoires. Et chaque titre «est un message qui apportera une victoire à chacun», selon le frère Berger Dimina. Il y a «Kiluntsi» qui parle de l'infusion



du Saint Esprit, «L'union» qui évoque le mariage comme institution divine et le message est appuyé par des paroles bibliques qui stipulent «que nul ne sépare ce que Dieu a uni». Au nombre des titres figurent aussi «Losambo» (la prière), «Mon âme à Jésus» au sujet duquel il a indiqué : «Je peux tout perdre mais pas mon âme, parce qu'elle appartient à Jésus Christ». Le titre «Moi je chante Jésus» appelle

à rendre grâce à Dieu pour tous ses bienfaits. «Na bomoyi na ngai» est un serment de ne chanter que Jésus et «Le Roi des rois» rappelle le sacrifice de Jésus-Christ qui a accepté de mourir pour que les hommes soient sauvés. «Tout ceci, c'est pour dire que quel que soit ce qui se passe ou qu'on rencontre dans la vie, il y a la victoire en Jésus-Christ», a-t-il conclu. Chanteur, compositeur et gui-

tariste, le frère Berger Dimina a été membre des chorales de l'Église évangélique du Congo, notamment Kiessé à Kibangou et des Aînés à Brazzaville avant de se retrouver dans la chorale Yindoula, de la même Église, à Pointe-Noire. La sortie officielle de son album, le premier de sa carrière solo, va être marquée par un grand concert qui sera organisé par le label Group Elikia Congo dans l'amphithéâtre de Sueco. Cela, en vue de promouvoir et vendre le produit. L'activité, a indiqué Perphety Dianzinga Tsayi, directeur de ce label, sera une grande fête avec plusieurs chantres et groupes invités. Il s'agit notamment des chorales Voungou, Yindoula, Bala Bakia et Les merveilles de Dieu, Didier Nsiloulou et David Silouvangui. «Il y a un travail qui a été fait. C'est au public d'apprécier le résultat. Nous invitons tout le monde, même ceux qui ne sont pas chrétiens, à venir au concert. Les tickets sont en vente à la Radio du Cen-

tenaire et à la Radio Pointe-Noire. Le ticket donne droit à un DVD de l'album. Les gens peuvent aussi nous contacter au 05 562 00 98 ou au 06 452 81 75», a-t-il précisé.

Notons que Group Elikia Congo est un label socio-culturel et sportif qui n'est pas à sa première expérience. Il a déjà organisé la première édition du Festival congolais de théâtre chrétien, en décembre 2017, et la première édition d'Hosanna, festival de musique chrétienne qui a eu lieu du 22 au 27 mai derniers. Le 30 septembre, le label organisera le Rat-Race, une marche sportive alerte à la santé, la soirée du théâtre et du rire en début octobre, le Salon des mariages avec plusieurs activités (exposition, vente des articles de mariage, conférences et autres) ainsi que la 2^e édition du Festival congolais de théâtre chrétien en décembre prochain.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

FÊTE DE L'INDÉPENDANCE

Une marche interdépartementale prévue à Brazzaville

L'activité va réunir, le 13 août, dans la ville capitale les clubs des marcheurs de quatre départements, à savoir Brazzaville, le Pool, les Plateaux et Pointe-Noire.

Le premier vice-président du sport pour tous au sein du Comité national olympique, José Cyr Ebina, a donné l'information le 5 août, au terme de la marche de santé de 10 km qui s'est déroulée à Pointe-Noire. À cet effet, il a appelé les clubs des marcheurs à s'organiser. «Pour l'instant, nous sommes une association sans gros moyens et ne faisons qu'avec les moyens du bord. Nous avons passé ce message aux clubs tout en leur demandant de s'organiser, parce qu'à chaque fois que nous comptons sur l'État, le sport meurt et c'est triste. Je suis législateur, je vois le budget que nous votons et je constate qu'il manque de bons gestionnaires», a-t-il indiqué.

Cyr Ebina a poursuivi : «Ce



Le club des marcheurs du dimanche à l'issue de la marche de santé du 5 août/Adiac

pays est un et indivisible, il ne faut pas que nous acceptions qu'on nous emmène dans la division, unissons-nous autour du sport. Je suis venu au nom du président Nganongo et du président du Comité national olympique qui est le président du sport pour tous, vous dire que nous souhaitons organiser, dans le cadre des activités marquant l'indépendance du Congo, une marche interdépartementale».

Outre cette marche interdépartementale, les participants assisteront au semi-marathon international de Brazzaville avant la journée de réflexion qu'ils entendent organiser sur les antivaluers au Congo. L'objectif est d'interpeller les Congolais à la bonne gestion de la chose publique.

Charlem Léa Ldegnoki

BASKETBALL

Le tournoi Street Contest 4 démarre samedi

La compétition va réunir les jeunes ponténégrins au stade Elf, en face de la Foire, du 11 au 12 août, à l'initiative de Abi Bamanga de l'Association sportive et des œuvres sociales (Asos), qui œuvre dans la promotion de la jeunesse par le sport et l'excellence.

Abi Bamanga a indiqué que cette activité est un moyen de créer une symbiose entre toutes les associations et les acteurs principaux concernant la jeunesse pour échanger, évoluer et grandir ensemble.

Au-delà de son côté distrayant et sportif, Street Contest4 vise la sensibilisation, la prévention, la création et l'émancipation des jeunes. En effet, cette activité se veut un vrai pont associatif entre les jeunes des différents pays, dans le but de promouvoir tous les objectifs de l'Asos. Outre le sport, des animations de musiques urbaines et traditionnelles auront lieu en marge de la compétition. Signalons que le premier



tournoi SC1 (Street Contest 1) a eu lieu en 2004, le deuxième en 2010 et le troisième s'est déroulé hors du Congo, question de fédérer les autres jeunes à cette initiative.

Hervé Brice Mampouya

CHAMPIONNAT NATIONAL DE HANDBALL

La DGSP s'explique sur son refus de disputer la finale

Le club a animé une conférence de presse, le 7 août à Brazzaville, au cours de laquelle, par la voix de son secrétaire général, le capitaine François Elion Ndouniama, il a justifié sa décision.

La finale du championnat national de handball devrait opposer la DGSP à Abo-Sport, en seniors dames, le 5 août, au gymnase Nicole-Oba. Rien ne s'est passé comme prévu. Bien avant le coup d'envoi, la DGSP a contesté la paire arbitrale choisie pour officier la rencontre, réclamant que la paire de réserve prenne les rênes du match d'un si grand enjeu puisque qualificatif aux compétitions africaines de clubs. « Nous avons refusé la paire arbitrale en demandant son changement, comme le prévoit le règlement, pour avoir déjà faussé les résultats de nos matchs contre Abo-Sport. La Fédération n'a voulu rien savoir. Finalement nous n'avons pas joué », a déclaré le capitaine François Elion Ndouniama. « Quand une équipe se sent lésée, le règlement lui donne la possibilité de demander le changement de la paire arbitrale », a-t-il poursuivi.

Origine du refus

Selon François Elion Ndouniama, le choix de la même paire arbitrale pour officier les matchs difficiles pour Abo-Sport est devenu systématique. Lors de la saison 2017, en demi-finale, c'est cette paire arbitrale qui a été choisie pour le derby Abo-Sport-DGSP. Pendant le championnat national qui vient de s'achever et pour lequel la DGSP a refusé de jouer la finale, la même paire arbitrale a officié le duel Abo-Sport-DGSP, le 2 août, en phase de poule. « Ces arbitres ont contribué à la victoire d'Abo-Sport à 50% », a indiqué le secrétaire général de la DGSP, évoquant des décisions fantaisistes et non conformes à la règle du jeu. « Et, en finale le 5 août, ce sont les mêmes qui sont désignés. On ne pouvait pas accepter une humiliation pour la troisième fois du fait de l'arbitrage », a-t-il martelé. Il a, par ailleurs, rappelé qu'en 2010, c'est également la même paire arbitrale qui avait été désignée pour officier la finale Abo-



Le secrétaire général de la DGSP lors de la conférence de presse (Adiac)

Sport-Asel. « L'équipe d'Asel avait contesté et a eu gain de cause », a-t-il fait savoir. Et d'ajouter : « Nous avons besoin des arbitres sévères mais pas des corrompus qui faussent les résultats des matchs ». Interrogé sur d'éventuelles sanctions que la Fédération congolaise de handball pourrait prononcer à l'encontre de l'équipe

de la DGSP, le secrétaire général du club a dit qu'aucune sanction ne peut être fondée dans ce genre de situation. « Cette année au championnat de la ligue de Brazzaville, Abo-Sport a refusé de jouer le dernier match de la compétition contre DGSP. Aucune raison n'a été avancée et Abo-Sport n'a pas été sanctionné. Pour-

quoi devrait-on sanctionner la DGSP aujourd'hui ? Il n'y a pas de raison », selon lui. Pour le secrétaire général de la DGSP, ce qui s'est passé le jour de la finale est déplorable. Il faut, d'après lui, mettre fin à ce genre de comportement pour faire avancer le sport congolais, particulièrement le handball.

Rominique Makaya

GESTION DES FONDS FIFA

Huit fédérations d'Afrique échangent leurs expériences à Brazzaville

Le séminaire régional qui se déroule dans la capitale congolaise, du 7 au 8 août, réunit le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Sénégal, le Togo, le Burundi, le Gabon, la Guinée Bissau et le Congo.

La Fédération internationale de football association (Fifa) veut améliorer la gestion financière de ses membres. Comptant en son sein deux cent onze fédérations membres, la Fifa multiplie des initiatives dans le monde entier pour aider ces fédérations à s'améliorer. Les échanges d'informations et d'expérience avec les autres permettront à chacune d'elles d'avoir une meilleure maîtrise des fonds.

« La Fifa exige à chaque fédération d'envoyer les comptes annuels audités par un auditeur externe à la Fifa. Elles doivent aussi présenter leur compte annuel pendant leur congrès. Dans le futur, chaque fédération doit publier les fonds

sur son site internet. C'est transparent, c'est public. Ce critère de transparence intéressera le monde », a expliqué le Suisse Christoph Suppiger, responsable de la gestion financière à la Fifa. Et d'ajouter : « La deuxième chose que nous faisons pour les fonds que les fédérations reçoivent de la Fifa, c'est un contrôle que nous appelons «Revue centrale ou audit central». C'est une révision des fonds que la Fifa envoie aux associations membres. C'est un auditeur qui a un contrat avec la Fifa. En 2017, par exemple, la Fifa avait retenu trois différentes entreprises pour effectuer les contrôles ».

James Golden Eloué



Les membres des fédérations suivant l'exposé de l'expert de la Fifa/Adiac